

# CALENDRIER ANNEE 2023-2024

**REOUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS LE LUNDI 21 AOUT 2023 à 9 h 00**

## HORAIRES DES COURS

<b>Collège :</b>	<b>Lycée :</b>	<b>BTSA :</b>
• Lundi : 10 h 25 – 16 h 45	• Lundi : 10 h 25 – 16 h 45 ou 17 h 40	• Lundi : 10 h 25 – 17 h 40
• Mardi et jeudi : 08 h 15 – 16 h 45	• Mardi, Mercredi et jeudi : 08h15–16h45	• Mardi, Mercredi et jeudi : 08 h 15–17h40
• Mercredi : 08 h 15 – 12 h15	• Vendredi : 08 h 15 – 15 h 30	• Vendredi : 08 h 15 – 15 h 30
• Vendredi : 08 h 15 – 15 h 30		

## RENTREE DES CLASSES

- **Rentrée des élèves et étudiants :**

Date	Heure	Classe	
Lundi 04 septembre 2023	10 h 00	4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>	<i>Pour ces classes, nous commencerons par une réunion d'informations en salle d'examen avec les parents et les élèves à l'heure indiquée. Les élèves internes peuvent arriver une heure avant.</i>
	10 h 30	Apprentis 2 <sup>ème</sup> année	
	14 h 00	2de Pro	
	15 h 30	2de GT	
Mardi 05 septembre 2023	10 h 00	1 <sup>ère</sup> STAV et 1 <sup>ère</sup> Pro	
	14 h 00	Tle STAV et Tle Pro	
Mercredi 06 septembre 2023	09 h 10	BTSA ACSE 1 / BTSA ANABIOTEC 1	<i>Les élèves internes peuvent arriver une heure avant l'heure indiquée. Pour ces classes, la réunion de rentrée avec les familles aura lieu le vendredi 08 septembre 2023 à 16h00.</i>
Mercredi 06 septembre 2023	14 h 40	BTSA ACSE 2 / BTSA ANABIOTEC 2	
Lundi 11 sept 2023	10 h 30	Apprentis 1 <sup>ère</sup> année	

## REUNIONS ET MANIFESTATIONS DIVERSES

Mercredi 13 septembre 2023	Photo de classe	
Vendredi 29 septembre 2023 à 16h	Réunion Professeurs principaux et parents délégués	
Du mercredi 06 au dimanche 10 septembre 2023	Permanence foire de Chalons	1 <sup>ère</sup> Pro et Tle STAV, cours maintenus (des infos seront données à la rentrée)
Du vendredi 08 au dimanche 10 septembre 2023	Permanence foire de Sedan	Des infos seront données par M. CORBLIN (Resp. VS)

## CONGES DES ELEVES :

- Le régime général des congés peut être modifié en fonction des stages propres à chaque classe et spécialité (voir paragraphe « stages »).

<b>TOUSSAINT</b>	Du vendredi 20 octobre 2023 (après les cours) au lundi 06 novembre 2023 (10 h 25)
<b>NOEL</b>	Du vendredi 22 décembre 2023 (après les cours) au lundi 08 janvier 2024 (10 h 25)
<b>FEVRIER</b>	Du vendredi 23 février 2024 (après les cours) au lundi 11 mars 2024 (10 h 25)
<b>PRINTEMPS</b>	Du vendredi 19 avril 2024 (après les cours) au lundi 06 mai 2024 (10 h 25)

## JOURS FERIES

Pâques	Lundi de Pâques : Lundi 1 <sup>er</sup> avril 2024 – Reprise des cours mardi 02 avril 2024 (10h25)
Fête Nationale du 8 mai 1945/Ascension	Mercredi 8 mai 2024 : Fin des cours mardi 07 mai 2024 après les cours, reprise des cours lundi 13 mai 2024 (10h25)
Lundi de Pentecôte	Lundi 20 mai 2024 – reprise des cours mardi 21 mai 2024 (10 h 25)

## CELEBRATIONS :

Célébration de rentrée (chapelle)	Jeudi 28 septembre 2023 à 11h30
-----------------------------------	---------------------------------

## REUNIONS DE PARENTS

Classes de 4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup>	Rencontres individuelles avec les enseignants	Vendredi 10 novembre 2023 à 16 h 00
Filière Professionnelle	Rencontres individuelles avec les enseignants	Vendredi 24 novembre 2023 à 16 h 00
Filière Technologique	Rencontres individuelles avec les enseignants	Vendredi 17 novembre 2023 à 16 h 00
Filière BTSA « ACSE » et « ANABIOTEC »	Rencontres individuelles avec les enseignants	Vendredi 1 <sup>er</sup> décembre 2023 à 16 h 00

## CONSEILS DE CLASSE :

4 <sup>ème</sup>	Semestre 1 : Mardi 09 janvier 2024 à 17h45	Bilans mi semestre collège : lundi 6 novembre 2024 à 17h45
------------------	--------------------------------------------	------------------------------------------------------------

3 <sup>ème</sup>	Semestre 1 : Lundi 08 janvier 2024 à 17 h 45	Mardi 2 avril 2024 à 17h45
2 <sup>nde</sup> Pro	Semestre 1 : Jeudi 11 janvier 2023 à 17 h 45	Bilans mi semestre pro : mercredi 22 novembre 2023 à 17h45 Lundi 08 avril 2024 à 17h45
1 <sup>ère</sup> Pro	Semestre 1 : Vendredi 12 janvier 2024 à 15 h 45	
Term Pro	Semestre 1 : Vendredi 12 janvier 2024 à 17 h 15	
2 <sup>nde</sup> GT	Semestre 1 : Jeudi 18 janvier 2024 à 17 h 45	Bilans mi semestre filière techno : mardi 7 novembre 2023 à 17h45 Jeudi 4 avril 2024 à 17h45
1 <sup>ère</sup> STAV	Semestre 1 : Vendredi 19 janvier 2024 à 15 h 45	
Term STAV	Semestre 1 : Vendredi 19 janvier 2024 à 17 h 15	
BTS ANA 1	Semestre 1 : Mercredi 24 janvier 2024 à 17 h 45	Bilans mi semestre ANA : jeudi 9 novembre 2023 à 17h45 Mercredi 3 avril 2024 à 17h45
BTS ANA 2	Semestre 1 : Vendredi 26 janvier 2024 à 15 h 45	
BTS ACSE 1	Semestre 1 : Mardi 16 janvier 2024 à 17h45	Bilans mi semestre ACSE : jeudi 23 novembre 2023 à 17h45 Mardi 09 avril 2024 à 17h45
BTS ACSE 2	Semestre 1 : Mercredi 17 janvier 2024 à 17h45	
UFA Apprentis 1 <sup>ère</sup> A.	Lundi 22 janvier 2024 à 8h30	
UFA Apprentis 2 <sup>ème</sup> A.	Lundi 15 janvier 2024 à 16h45	
Un relevé de notes intermédiaire vous sera envoyé (1/2 semestre)		
Les conseils de classe du 2 <sup>ème</sup> semestre seront définis ultérieurement		

## STAGES

*Les périodes de stage font partie intégrante de la formation. Leur durée est variable en fonction des cycles. Ils sont obligatoires, Toute absence en stage devra être justifiée par un certificat médical.*

**LA REALISATION D'UN STAGE DANS LE CADRE DE LA SCOLARITE ENGAGE LA RESPONSABILITE :**

- des familles,
- des maîtres de stage,
- de l'école

*Afin d'être en conformité avec la réglementation, il est impératif que chaque acteur soit en possession d'un exemplaire de la convention dûment signée et complétée avant le début du stage. Il est formellement interdit de le débiter sans ces éléments*

*Certaines périodes de stage sont programmées très tôt après la rentrée, il est IMPERATIF de chercher une entreprise d'accueil dès le début de l'année scolaire.*

4 <sup>ème</sup> de l'enseignement agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 17 juin 2024 au vendredi 21 juin 2024 (1 semaine pour les plus de 14 ans)</li> </ul>
3 <sup>e</sup> de l'enseignement agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 4 décembre 2023 au vendredi 8 décembre 2023 (1 semaine)</li> <li>• Du lundi 18 mars 2024 au vendredi 29 mars 2024 (2 semaines)</li> </ul>
Seconde GT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 19 février 2024 au vendredi 23 février 2024 (1 semaine)</li> <li>• Du lundi 17 juin 2024 au vendredi 28 juin 2024 (2 semaines)</li> </ul>
Première STAV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 15 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 (2 semaines minimum sur les 3)</li> <li>• Du lundi 17 juin 2024 au vendredi 30 août 2024 (1 semaine minimum à définir)</li> </ul>
Terminale STAV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 03 novembre 2023 (2 semaines minimum sur les 3)</li> </ul>
Seconde Professionnelle - Travaux Paysagers - et Laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 19 février 2024 au vendredi 08 mars 2024 (1 semaine minimum sur les 3)</li> <li>• Du lundi 15 avril 2024 au vendredi 03 mai 2024 (2 semaines minimum sur les 3)</li> <li>• Du lundi 10 juin 2024 au vendredi 30 août 2024 (3 semaines minimum à définir)</li> </ul>
Première Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 (3 semaines minimum sur les 4)</li> <li>• Du lundi 15 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 (2 semaines minimum sur les 3)</li> <li>• Du lundi 03 juin 2024 au vendredi 30 août 2024 (5 semaines minimum à définir)</li> </ul>
Terminale Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023 (4 semaines)</li> <li>• Du lundi 11 mars 2024 au vendredi 22 mars 2024 (2 semaines)</li> </ul>
BTSA ACSE 1  <i>Stage OPA</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 10 novembre 2023 (2 semaines minimum sur les 4)</li> <li>• Du lundi 15 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 (2 semaines minimum sur les 4)</li> <li>• Du lundi 1er juillet 2024 au vendredi 30 août 2024 (3 semaines minimum à définir)</li> <li>• Du lundi 3 juin 2024 au vendredi 28 juin 2024 (4 semaines)</li> </ul>
BTSA ACSE 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 19 février 2024 au vendredi 15 mars 2024 (2 semaines minimum sur les 4)</li> </ul>
BTSA ANABIOTECH 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 10 juin 2024 au vendredi 30 août 2024 (4 semaines obligatoires)</li> </ul>
BTSA ANABIOTECH 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du lundi 29 janvier 2024 au vendredi 10 mai 2024 (12 à 14 semaines)</li> </ul>

## JOURNEES D'INTEGRATION :

4 <sup>ème</sup> de l'enseignement agricole	Mardi 05 septembre 2023
Apprentis 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	Jeudi 14 septembre 2023
BTSA 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	Mardi 26 septembre 2023

## JOURNEES PORTES-OUVERTES :

Samedi 27 janvier 2024	De 09 h 00 à 17 h 00
Vendredi 22 mars 2024	De 16 h 00 à 19 h 00
Samedi 23 mars 2024	De 09 h 00 à 13 h 00
Samedi 25 mai 2024	De 09 h 00 à 13 h 00

## REMISE DES DIPLOMES :

Samedi 27 janvier 2024	à 17h30
------------------------	---------

Pour les autres informations concernant les apprentis, se référer au calendrier d'alternance

# BTSA ANABIOTECH 1ère année


du 01/09/2023 au 31/08/2024


Edité le mercredi 22 févr. 2023

	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août							
V 01	(S 35)	D 01	M 01	V 01	L 01	(S 01)	J 01	V 01	L 01	(S 14)	M 01	S 01	L 01	(S 27)	J 01	V 01			
S 02		L 02	(S 40)	J 02	S 02		M 02	V 02	S 02		M 02	(S 14)	J 02	D 02	M 02	V 02			
D 03		M 03		V 03	D 03		M 03	S 03		D 03	M 03	V 03	L 03	(S 23)	M 03	S 03			
L 04	(S 36)	M 04		S 04	L 04	(S 49)	J 04	D 04	L 04	(S 10)	J 04	S 04		M 04	J 04	D 04			
M 05		J 05		D 05	M 05		V 05	L 05	(S 06)	M 05	V 05	D 05		M 05	V 05	L 05	(S 32)		
M 06		V 06	(S 45)	M 06	S 06		M 06	M 06			S 06		(S 19)	J 06	S 06	M 06			
J 07		S 07		M 07	J 07		M 07	J 07		D 07	M 07	(S 19)	V 07	D 07	M 07				
V 08		D 08		M 08	V 08		L 08	(S 02)	J 08	V 08	L 08	(S 15)	M 08		S 08	L 08	(S 28)	J 08	
S 09		L 09	(S 41)	J 09	S 09		M 09	V 09	S 09		M 09	(S 15)	J 09		D 09	M 09	V 09		
D 10		M 10		V 10	D 10		M 10	S 10		D 10	M 10		V 10	(S 24)	M 10	S 10			
L 11	(S 37)	M 11		S 11	L 11	(S 50)	J 11	D 11	L 11	(S 11)	J 11		S 11		M 11	J 11	D 11		
M 12		J 12		D 12	M 12		V 12	L 12	(S 07)	M 12	V 12		D 12		M 12	V 12	L 12	(S 33)	
M 13		V 13	(S 46)	M 13	S 13		M 13	M 13			S 13		L 13	(S 20)	J 13	S 13	M 13		
J 14		S 14		M 14	J 14		D 14	M 14		J 14	D 14		M 14		V 14	D 14	M 14		
V 15		D 15		M 15	V 15	(S 03)	J 15	V 15		L 15	(S 16)	M 15	S 15		L 15	(S 29)	J 15		
S 16		L 16	(S 42)	J 16	S 16		M 16	S 16		M 16	M 16		D 16		M 16	V 16			
D 17		M 17		V 17	D 17		M 17	S 17		D 17	M 17		V 17		L 17	(S 25)	M 17		
L 18	(S 38)	M 18		S 18	L 18	(S 51)	J 18	D 18	L 18	(S 12)	J 18		S 18		M 18	J 18	D 18		
M 19		J 19		D 19	M 19		V 19	L 19	(S 08)	M 19	V 19		D 19		M 19	V 19	L 19	(S 34)	
M 20		V 20	(S 47)	M 20	S 20		M 20	M 20			S 20		L 20	(S 21)	J 20	S 20	M 20		
J 21		S 21		M 21	J 21		M 21	M 21		J 21	D 21		M 21		V 21	D 21	M 21		
V 22		D 22		M 22	V 22		L 22	(S 04)	J 22		V 22		L 22	(S 17)	M 22	S 22	L 22	(S 30)	J 22
S 23		L 23	(S 43)	J 23	S 23		M 23	V 23		S 23		M 23	J 23		D 23	M 23	V 23		
D 24		M 24		V 24	D 24		M 24	S 24		D 24	M 24		V 24		L 24	(S 26)	M 24	S 24	
L 25	(S 39)	M 25		S 25	L 25	(S 52)	J 25	D 25	L 25	(S 13)	J 25		S 25		M 25	J 25	D 25		
M 26		J 26		D 26	M 26		V 26	L 26	(S 09)	M 26	V 26		D 26		M 26	V 26	L 26	(S 35)	
M 27		V 27	(S 48)	M 27	S 27		M 27	M 27			S 27		L 27	(S 22)	J 27	S 27	M 27		
J 28		S 28		M 28	J 28		D 28	M 28		J 28	D 28		M 28		V 28	D 28	M 28		
V 29		D 29		M 29	V 29		L 29	(S 05)	J 29		V 29		L 29	(S 18)	M 29	S 29	L 29	(S 31)	J 29
S 30		L 30	(S 44)	J 30	S 30		M 30	(S 05)			S 30		M 30		D 30	M 30	V 30		
		M 31		D 31	M 31		V 31				D 31		V 31		M 31	S 31			

 Férié



 En Entreprise

 Formation au centre

**INFORMATIONS PRATIQUES**

**Absences :**

Le contrôle des absences s'effectue tous les jours à la première heure de cours et se poursuit toutes les heures de la journée sous la responsabilité de l'enseignant chargé de la classe.

**Prévues :** une demande écrite et motivée des parents ou des étudiants majeurs de BTSA sera présentée au bureau de la vie scolaire, **48 heures au moins à l'avance**. A chacun de s'assurer qu'aucun contrôle n'est prévu pendant cette période.

**Imprévues : les parents ou les étudiants majeurs de BTSA sont tenus :**

- de téléphoner au bureau de la vie scolaire avant 10 heures (lignes directes : 03.26.08.90.32 ou le 03.26.08.90.34),
  - et d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [vie-scolaire.thillois@cneap.fr](mailto:vie-scolaire.thillois@cneap.fr)
  - d'expédier dans les 24 heures un justificatif écrit et détaillé de l'absence.
- Les élèves doivent obligatoirement se présenter à la vie scolaire avant le retour en classe**

**Navettes :**

Un service de navettes est organisé pour transporter les élèves entre la gare de REIMS Centre ou l'arrêt de bus Tinueux Boutréaux et le lycée :

Jours	Heures	Lieu de départ de la navette	Lieu d'arrivée de la navette
Lundi	10h00	Gare de Reims Centre	Lycée Thillois
	16h45	Lycée Thillois	Tinueux Boutréaux (ligne 8)
	17h45		
Mardi, Jeudi	07h35	Tinueux Boutréaux (ligne 8)	Lycée Thillois
	16h45	Lycée Thillois	Tinueux Boutréaux (ligne 8)
	17h45		
Mercredi	07h35	Tinueux Boutréaux (ligne 8)	Lycée Thillois
	12h30	Lycée Thillois	Tinueux Boutréaux (ligne 8)
	16h45		
	17h45		
Vendredi	07h35	Tinueux Boutréaux (ligne 8)	Lycée Thillois
	15h30	Lycée Thillois	Gare de Reims Centre

**Chaque trajet pour l'arrêt de bus Tinueux Boutréaux (ligne 8) coûte 0,60 € (1 ticket)**

**Chaque trajet pour la gare de Reims coûte 1,20 € (2 tickets)**

Les tickets pour le service de navettes sont à acheter **auprès de la VIE SCOLAIRE** au tarif de 0,60€ l'unité. Ces navettes sont assurées par des compagnies de cars ou par des véhicules de l'établissement conduits par un membre du personnel.

**⚠ Tout élève n'ayant pas de ticket en montant dans une navette, devra régler au chauffeur :**

- **2 € pour un trajet gare de Reims/Thillois**
- **1 € pour un trajet Tinueux Boutréaux/Thillois**

### **Trousseau pour les internes :**

Il devra comprendre :

- une alèse,
- un oreiller,
- une taie d'oreiller,
- un drap housse 90X190,
- une couette pour lit une personne,
- une housse de couette,
- nécessaire de toilette.

**Les élèves sont responsables de l'entretien régulier de leur trousseau.**

### **Accident du travail**

Durant sa scolarité, votre fils, fille est couvert par une assurance « accident de travail » pour tous les accidents corporels qui pourraient avoir lieu dans le cadre de sa formation (y compris visites, périodes de stage...)

**Il est impératif qu'au moindre incident qui nécessite une consultation médicale (entorse, chute,...), l'administration soit immédiatement avertie afin de vous donner les documents utiles à la prise en charge de cet accident.**

### **Conduite à tenir :**

- Le secrétariat (ou la vie scolaire si cela arrive le soir) vous donne tous les documents utiles et vous explique les démarches à effectuer :
  - 1- Présenter la feuille d'accident du travail (CERFA 11451\*04) de façon systématique à tous les professionnels de santé pour chaque soin en rapport avec cet accident (médecin, hôpital, pharmacie, radiologue, kinésithérapeute...) et la faire compléter - **ne pas avancer d'argent et ne jamais présenter votre carte vitale**
  - 2- **Demander un Certificat Initial au médecin** qui constatera vos blessures. **A RENDRE AU PLUS TARD LE LENDEMAIN A L'ETABLISSEMENT**
  - 3- Rapporter la feuille d'accident du travail au secrétariat de l'école à la fin des soins.

**4- NE RIEN TRANSMETTRE PAR VOUS-MÊME AUX ORGANISMES D'ASSURANCE MALADIE – LE LYCEE S'EN CHARGE**

**AUCUN ACCIDENT SIGNALÉ APRES LA 1<sup>ère</sup> CONSULTATION MÉDICALE NE POURRA ÊTRE PAS PRIS EN CHARGE EN TANT QU'ACCIDENT DU TRAVAIL.**

### **Projet d'Accueil Individualisé**

Dans le cas d'un traitement médical à long terme, récurrent, d'urgence, d'un régime adapté suite à une allergie alimentaire, etc... nous sommes dans l'obligation de vous faire compléter un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) conformément à la circulaire n°2003-135 de l'Éducation Nationale.

Si votre enfant est concerné, merci de nous le signaler afin que nous vous fassions parvenir un dossier à compléter.

# Jeun'fest

15-29 ANS

Pour vous inscrire, téléchargez l'application sur votre smartphone. Retrouvez toutes les informations, actus et bons plans de la Région sur [jeunest.fr](http://jeunest.fr) ou sur l'appli Jeun'Est.



Région Grand Est - Direction de la Communication - Mai 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique - © Preview - maclva



La Région Grand Est a fait de la jeunesse une priorité. Son objectif est d'accompagner, de soutenir et d'encourager ses initiatives. Vous avez entre 15 et 29 ans et vous résidez dans le Grand Est ? Découvrez Jeun'Est, votre nouveau réflexe.

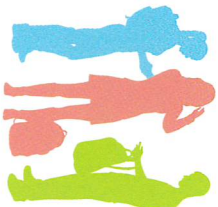
## 1 C'est quoi Jeun'Est ?

C'est un portail, une appli et une carte pour les lycéens.

Accédez à vos avantages, à des actualités, des bons plans, des infos pratiques et toutes les aides qui peuvent vous soutenir dans vos projets.

Jeun'Est vous accompagne partout.

Découvrez tout ce que la Région Grand Est fait pour vous !



## 2 Où et comment s'en servir ?

Pour profiter des avantages, présentez votre carte ou appli aux partenaires de Jeun'Est. Vous trouverez la liste de tous les partenaires sur [jeunest.fr](http://jeunest.fr).



## 3 Pour y accéder, rien de plus simple !

Connectez-vous sur [jeunest.fr](http://jeunest.fr) ou téléchargez l'application sur votre smartphone pour vous inscrire. En cas de besoin, vous pouvez consulter la FAQ ou contacter le 03 66 75 81 92 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.



## 4 Vous êtes lycéen : vos avantages avec Jeun'Est



Faites du sport grâce à **Jeun'Est** : 10€ pour l'acquisition d'une licence sportive UNSS ou UGSEL auprès de votre établissement.

Vous pouvez aussi participer à des manifestations sportives gratuitement et suivre les bons plans.



Grâce à **Jeun'Est**, vous pouvez participer à un festival, voir un spectacle, aller au cinéma, choisir un livre à tarif réduit...

RDV sur [jeunest.fr](http://jeunest.fr) pour découvrir les partenaires qui vous feront bénéficier de vos avantages dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018.



## 5 Coup de pouce à votre scolarité



Vous êtes scolarisé dans un lycée 4,0 ?

Dès le mois de juin et en vue de la rentrée de septembre 2018, vous pourrez commander votre matériel informatique sur le portail **Jeun'Est**.

Vous n'êtes pas scolarisé dans un lycée 4,0 ?

Grâce à **Jeun'Est**, vous pouvez bénéficier d'aides entre 40 et 100 € pour vos manuels scolaires ou la prime régionale de scolarité : RDV sur [jeunest.fr](http://jeunest.fr) pour connaître les aides allouées en fonction de votre situation et les utiliser.

## 6 Découvrez sur le portail et sur votre appli...

...d'autres actions que la Région met en place pour vous : les projets « Expériences de jeunesse », l'activité du Conseil régional des Jeunes, les Jeunes talents du Grand Est, le Service civique, les actions du Mois de l'Autre, les témoignages des lycéens qui ont bénéficié d'aides et d'actions de la Région.